



Etat de vos avoirs financiers du 1er Trimestre 2018

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint vos portefeuilles à fin Mars 2018. **Nous vous proposons de vous accompagner sur deux changements d'environnement importants :**

- 1) Le début de l'année financière** est compliqué, avec une baisse des indices actions et **un environnement qui a changé pour les fonds dits « Patrimoniaux ou prudents » depuis 18 mois.**

Entre 2011 et 2016, toutes les classes d'actifs ont progressé ce qui a permis d'en faire **une période de référence pour les fonds dits « Patrimoniaux » Ou « prudents »** (tels que par exemple Carmignac Patrimoine, CPR Croissance défensive, Nordéa 1 stable return et autres fonds que nous mettons en avant...).

Cependant les choses ont évolué avec un changement d'environnement économique depuis 18 mois et un nouveau contexte de marché où le « cash » et le rendement des obligations peuvent être négatifs. La mi-2016 marque donc un changement de régime avec des valorisations qui se sont tendues sur les actifs les moins risqués.

Dans les derniers mois, les actifs refuges... ne l'étaient plus, car dans le même temps, la croissance du PIB a augmenté les taux d'intérêts et cela augmente la volatilité. **Les obligations ne protègent plus dans les périodes de volatilité et de remontée des taux obligataires. Les portefeuilles composés d'obligations dans les 18 derniers mois ont pu perdre jusqu'à 10%.**

C'est ce qui explique les contre-performances des fonds dits « patrimoniaux et/ou prudents » composés d'obligations et d'actions qui reculent pratiquement tous depuis le 01 01 2018.

Au fur et à mesure des rendez-vous de travail, nous vous avons informé de cette situation et vous avons proposé des modifications partielles dans vos allocations. **Il est toujours temps d'adopter une attitude positive et de privilégier les actifs qui offrent des rendements ! (diversification dans le choix des Unités de compte, produits liés à l'immobilier diversifié, produits à coupons potentiels...).**

Nous vous conseillons vivement de revenir vers nous sur ce sujet.

2) L'année fiscale 2018 va tous nous amener vers des changements importants.

La Flat Tax à 30% (impôts plus prélèvements sociaux) est mise en place depuis le 01 01 2018 ; les prélèvements sociaux ont augmenté de 1.80% ; les déclarations de revenus seront un préalable aux prélèvements fiscaux mensuels sur les revenus dès le 01 01 2019 (prélèvements mensuels sur les salaires, retraites, prélèvements d'exploitants, revenus fonciers et exceptionnels)...L'IFI, remplace l'ISF.

Autant d'éléments qui peuvent être plus ou moins compliqués...Nous restons également à votre écoute pour vous aider dans ce nouvel environnement fiscal.

Rappel régulier : merci beaucoup de bien penser à nous retourner les documents règlementaires ou administratifs que nous vous envoyons, ces informations doivent être mises à jour obligatoirement. Le défaut de retour de ces documents validés de votre part peut nous mettre en difficulté vis-à-vis de l'ACPR ou de l'AMF **et dans tous les cas peuvent bloquer vos opérations financières.**

Nous restons à votre écoute pour tout rendez-vous de travail pour affiner votre stratégie patrimoniale.

Bien Sincèrement.

Olivier CIBOT

En annexe : **Votre relevé**